



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 OCTOBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D21 - Cimetière municipal - Révision des tarifs

Date de convocation : 28 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Marylène JAUNEAU
Anne-Marie BREDECHE	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Annabel TARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 21 - Cimetière municipal - Révision des tarifs**Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE**

Par délibération du 7 décembre 2017, le Conseil municipal fixait les tarifs du cimetière applicables au 1^{er} janvier 2018. Il est proposé de les réviser à compter du 8 octobre 2018. La nouvelle tarification des concessions a été validée par la Commission des Affaires générales réunie le 24 septembre 2018.

CONCESSIONS CIMETIERE

	Jusqu'au 7 octobre 2018	A compter du 8 octobre 2018
▪ Emplacement sans caveau		
15 ans le m ²	50,60 euros	55,70 euros
30 ans le m ²	71,50 euros	78,65 euros
▪ Emplacement avec caveau		
30 ans de 2 à 4 places		500,00 euros
Par place supplémentaire		150,00 euros

SITE CINERAIRE

▪ Cavernes		
Dimension 1m par 1m		
15 ans	102,30 euros	112,55 euros
Dimension 60 cm par 60 cm		
15 ans	80,30 euros	88,35 euros
▪ Columbarium mural		
15 ans	286,00 euros	314,60 euros
30 ans	521,40 euros	573,54 euros
▪ Columbarium individuel		
15 ans	440,00 euros	484,00 euros

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D21-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018

Affiché le 9 octobre 2018

TAXES FUNERAIRES

▪ Droit d'ouverture d'une case	33,00 euros	36,30 euros
▪ Dispersion des cendres	73,70 euros	81,10 euros
▪ Ouverture de fosses	103,40 euros	113,75 euros
▪ Droit d'exhumation par corps	58,30 euros	64,00 euros
▪ Réduction par corps	33,00 euros	36,30 euros
▪ Droit d'inhumation Fosse, caveau, dépositoire	28,60 euros	31,45 euros

CAVEAU PROVISoire OU DEPOSITOIRE

3 jours	12,10 euros	13,30 euros
Par jour supplémentaire	1,65 euro	1,80 euro

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle tarification proposée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

Pour : 22 Contre : 7 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D21-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018
Affiché le 9 octobre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.